

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je laisserai à Votre Honneur le soin de décider quand il faut débattre la question et quand Votre Honneur prendra sa décision, mais, à mon avis, l'avis d'opposition est irrégulier parce qu'il ne porte pas sur tout un article.

L'amendement inscrit au nom du représentant du Yukon qui modifie la motion figurant au nom du président du Conseil du Trésor (M. Drury) en vue de la diminution de ce crédit, est également irrecevable.

Des voix: Règlement!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au moment où la motion du président du Conseil du Trésor sera présentée, il n'y aura pas de débat et aucun amendement ne sera donc recevable. A mon avis, même mes amis de l'opposition officielle devraient savoir comment nous devons procéder aujourd'hui.

M. l'Orateur: Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a soulevé deux questions, la première qui porte sur la priorité éventuelle de l'examen des motions portant sur les questions de subsides inscrites au *Feuilleton*. Je suis certain que tous les députés couviendront d'accorder la priorité à la motion inscrite au nom du chef de l'opposition (M. Stanfield), qui est une motion de défiance.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre a posé une question intéressante sans doute, mais pas vraiment opportune; il voudrait savoir quand les deux autres motions inscrites aux noms du député d'Oshawa-Whitby et du député de Calgary-Nord seront mises en délibération. En supposant qu'elles soient recevables, elles devraient être examinées ou mises en délibération comme travaux des subsides un jour prévu pour l'étude des subsides, mais pas aujourd'hui. Cela me paraît assez évident.

Je sais gré au député de Winnipeg-Nord-Centre de sa remarque au sujet de la motion du député du Yukon sous forme d'amendement à l'avis d'opposition au crédit 20a, mais nous devrions peut-être permettre au chef de l'opposition de proposer sa motion, étant donné la notification d'opposition du député de Winnipeg-Nord-Centre, à laquelle je m'associe. Je suis sûr que le député du Yukon a des réserves au sujet de la recevabilité, de l'une ou l'autre de ces questions, et on pourrait peut-être en discuter plus tard aujourd'hui.

Si la motion du chef de l'opposition aboutissait à une mise aux voix avant 9 heures 45 ce soir, nous pourrions alors examiner la question de procédure; dans le cas contraire, on en traitera après 10 heures ce soir.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58—MOTION DE DÉFIANCE—LE TORT INFLIGÉ AU PUBLIC PAR LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition) propose:

L'énergie

—Que la Chambre déclare que le gouvernement, à cause de sa politique énergétique incompétente, inconséquente et inconsistante qui apporte des pertes économiques au Canada et des privations aux consommateurs, a perdu la confiance de la Chambre.

—Monsieur l'Orateur, je dispose d'une demi-heure en vertu du Règlement. Le flaflo soulevé par les deux discours du premier ministre (M. Trudeau), dont l'un jeudi et l'autre vendredi, commençait tout juste à se dissiper samedi soir lorsque, ayant tourné le bouton de ma radio un peu après six heures, j'entendis que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) aurait dit ceci: «De graves problèmes se posent pour l'alliance, mais je ne crois pas qu'elle soit en danger». J'ai mis quelques secondes à me rendre compte que le ministre parlait de l'OTAN et non de l'alliance conclue entre les libéraux et le NPD. Mais il y a une chose que le premier ministre a certainement assurée—de fait, monsieur l'Orateur, il s'est dérangé pour l'assurer—c'est que l'alliance qu'est la Confédération canadienne devra certainement faire face à des problèmes très difficiles dans les jours à venir. J'ai l'intention de concentrer mon attention sur certains d'entre eux en présentant aujourd'hui cette motion de défiance.

● (1520)

[Français]

Je veux établir clairement que mes remarques aujourd'hui s'adressent au peuple canadien. Il n'est pas possible, monsieur le président, de s'adresser au gouvernement sur des questions de principes, car celui-ci n'en a pas. Il n'est pas possible non plus de s'adresser au Nouveau parti démocratique, car ses membres sont dans une position spéciale. Selon les mots d'un ex-premier ministre britannique, ils sont dans la position de ceux qui ont l'autorité sans avoir la responsabilité. En somme, il s'agit d'une forme nouvelle et inédite de démocratie parlementaire.

[Traduction]

Mais indépendamment de tout cela, rien n'est plus critique ni crucial que le fait que n'importe qui peut voir où cela nous mène. Jeudi dernier, le premier ministre nous a exposé la base d'une nouvelle politique énergétique nationale qui—comme nous le savons tous—n'est ni sa politique et, plus important encore, n'est pas une politique nationale non plus.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: C'est une supercherie et une mystification faussement représentées de façon à être mal comprises. Je déclare hautement que si, avant jeudi dernier, nous n'avions aucune raison d'avoir confiance dans le gouvernement nous en avons encore moins aujourd'hui. Charles Dickens a créé un personnage appelé «le roublard ingénieux». Ce nom peut s'appliquer aujourd'hui avec une légère modification. Un écrivain qui ferait la chronique des réalisations du gouvernement actuel pourrait décrire le premier ministre comme le «roublard ingénu». Vendredi, il s'est rendu en Colombie-Britannique prononcer un discours. S'il a l'intention de prononcer ce genre de discours chaque semaine, son bureau devrait à nouveau entrer en rapports avec le réseau de télévision qui pourrait donner à ce nouveau jeu le titre de «Baiting Game». Au cas où le premier ministre de la région serait provoqué et relèverait le gant, le premier ministre organiserait une élimination dans laquelle il jouerait une partie du pays contre l'autre.